

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHÔNE

Publié le 20 décembre 2024

## Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

10 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Sandra LEZIN, (pouvoir donné à Etienne DUVAL) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

### **2024-86 Délibération relative à la présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle sur les déchets pour l'année 2023**

**Rapporteur : Aymeric GIRARDON**

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a présenté lors de son conseil communautaire du 14 novembre 2024 le rapport annuel sur la qualité et le prix du service 2023 sur les déchets.

Le deuxième programme local de prévention des déchets est en cours pour la période 2021 / 2026. Composé de 20 actions, il vise à réduire de 19 % les quantités de déchets ménagers d'ici 2026.

En 2023, le service a géré 19 566 tonnes de déchets soit 506 kg par habitant répartis comme suit :

- 157 kg d'ordures ménagères résiduelles (- 3,7 %) ;
- 47 kg de papiers/emballages (- 2,0 %) ;
- 37 kg d'emballages en verres (stable) ;
- 265 kg en déchèterie (+ 5,2 %).

En 2023 le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est resté stable à 9,95%.

Les recettes du service sont de 5,5 millions d'euros et les dépenses atteignent 4,2 millions d'euros.

VU le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment ses articles D224-1 à D224-5,  
VU le rapport annuel sur la qualité et le prix du service 2023 sur les déchets présenté au Conseil Communautaire du 14 novembre 2024,

CONSIDERANT que ce rapport produit par la CCPA doit être présenté dans les douze mois suivants au sein des conseils municipaux,  
CONSIDERANT la nécessaire information du public,

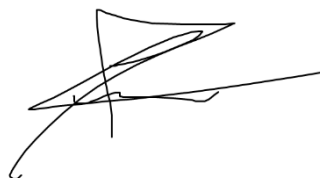
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **DE PRENDRE** acte de la présentation du rapport déchets de la CCPA pour l'année 2023.

Le Maire  
Diogène BATALLA

A blue ink signature of Diogène Batalla is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE FEURIEUX-SUR-ORDE" and "1977".

Le secrétaire de séance  
Léo MOLINIE

A black ink signature of Léo Molinie is written on the page.